

**Contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028**  
**Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné**  
**Comité de Pilotage Territorial - Règles de fonctionnement**

## **1 - Composition :**

La composition du comité de pilotage territorial est la suivante :

- 4 élu.e.s de l'intercommunalité : M. JAOUEN (Président), M. DUBOIS (Vice-Président), M. LARIVIERE-GILLET, Mme LAVASTRE (Vice-Présidente).
- 7 élu.e.s départementaux : Mme BILLARD, M. DENES, M. LE GUENNEC, Mme MESTRIES, M. PERRIN (membres du Groupe Exécutif d'Agence), M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR (élus sur le territoire communautaire).
- 2 représentant.e.s de la société civile (Conseil de Développement du Val d'Ille-Aubigné) : Mme RONVEL et Mme DURAND-VALERY depuis juin 2024.

## **2 - Modalités de désignation et représentativité des membres :**

Les membres élu.e.s sont désignés par leur exécutif.

Les membres de la société civile sont désignés suite à un appel à candidature auprès du Conseil de Développement du territoire. Les membres retenus au comité de pilotage territorial ne le sont pas en leur nom propre ou celle de leur structure mais représentent les citoyens du territoire ou le domaine d'expertise pour lequel ils sont désignés.

Les membres désignés s'engagent à participer au comité de pilotage territorial sur toute la durée du contrat 2023/2028. En cas de départ/retrait pendant la durée du contrat départemental de solidarité territoriale (2023/2028), il conviendra aux membres élu.e.s du Comité de pilotage territorial de désigner un autre membre.

## **3 -Rôle des membres**

Les membres participent à l'élaboration du contrat départemental de solidarité territoriale par une consultation à chaque étape : programmation du contrat, examen annuel des demandes de subventions (volet fonctionnement) et de l'état d'avancement des projets (volet investissement).

## **4 - Principe de fonctionnement**

Le comité de pilotage territorial est sollicité pour avis à chaque étape du contrat, la validation définitive de la programmation relevant du conseil communautaire et de la commission permanente du Conseil départemental.

Les membres du comité de pilotage territorial sont invités à une réelle participation en tant que contributeur. Parallèlement, ils sont tenus à une règle de discrétion, de confidentialité vis-à-vis des échanges et informations présentées ou transmises. Les documents de travail remis en réunion, ou en amont de la réunion, seront des outils d'aide à la décision qui ne doivent pas être diffusés en dehors du comité de pilotage territorial.

Lors de l'examen d'un projet de demande de subvention, les membres du comité de pilotage territorial concernés par le dit-projet (élu ou association) sont invités à ne pas participer au débat dans un souci d'équité dans le traitement des dossiers.

Au regard des sujets à traiter, les comités de pilotage territoriaux peuvent être amenés à se réunir pour un travail commun.

**ANNEXE – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE**

**RAPPEL - PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT 2023 :**

n°	Thématique	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant actualisé de l'opération HT	Subvention départementale		
					Montant	bonification	Taux
ENJEU : Amplifier la dynamique des transitions							
01	Mobilités	CC Val d'Ille-Aubigné	Liaison cyclable Feins-Montreuil sur Ille	471 953,45 €	146 305,57 €	non	31%
02	Mobilités	CC Val d'Ille-Aubigné	Liaison cyclable St Aubin d'Aubigné - Mouazé				
03	Mobilités	CC Val d'Ille-Aubigné	Liaison cyclable Montreuil le Gast – La Mézière				
ENJEU : Promouvoir un tourisme durable et responsable à partir des atouts du territoire							
01	Tourisme durable	CC Val d'Ille-Aubigné	Aménagements du Domaine de Boulet à Feins	499 895 €	249 947,50 €	non	50%
<b>TOTAL</b>					<b>396 253,07 €</b>		

18,7 % de l'enveloppe investissement hors bonus.

PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT 2024 :

Le tableau ci-dessous présente les actions individualisées par thématique et identifiées par le comité de pilotage territorial pour l'année 2024.

n°	Thématique	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération HT	Subvention départementale		
					Montant	Sollicitation bonus	Taux
ENJEU : Conforter et développer une offre de services de proximité adaptée à tous							
04	Solidarité	CC Val d'Ille-Aubigné	Construction de locaux pour l'épicerie solidaire et les Restos du cœur à Melesse	982 000 €	491 000 €	oui	50%
<b>TOTAL</b>					<b>491 000 €</b>		

Synthèse	Total	dont bonification
Montant de l'enveloppe 2023-2028	2 356 976 €	235 697 €
Montant de l'enveloppe Investissement hors bonus	2 121 279 €	
Montant actualisé de la programmation 2023	396 253,07 €	0 €
Montant de la programmation 2024	491 000 €	
Montant disponible prévisionnel pour la programmation 2025 hors bonus	1 234 025,93 €	

LISTE INDICATIVE DES PROJETS INSCRITS EN PRE-PROGRAMMATION

Thématique de l'action	Intitulé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Montant prévisionnel de l'opération	Année d'engagement prévisionnelle	Sollicitation bonus
ENJEU : Conforter et développer une offre de services de proximité adaptée à tous					
ACCES AUX SERVICES	Extension du pôle communautaire de Montreuil le Gast	CC Val d'Ille-Aubigné	3 093 724 €	2025	oui
SOLIDARITES	Atelier du chantier d'insertion Ille et Développement	CC Val d'Ille-Aubigné	800 000 €	2025	
SOLIDARITES	Terrains familiaux et aire de moyen passage	CC Val d'Ille-Aubigné	115 000 €	2025	non

Thématique de l'action	Intitulé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Montant prévisionnel de l'opération	Année d'engagement prévisionnelle	Sollicitation bonus
ENJEU : Amplifier la dynamique des transitions					
MOBILITES	Liaison cyclable : St Aubin d'Aubigné (SAA) - Saint Germain sur Ille	CC Val d'Ille-Aubigné	240 000 €	2025	A voir
MOBILITES	Liaison cyclable : Andouillé – Saint Aubin d'Aubigné	CC Val d'Ille-Aubigné	450 000 €	2025	A voir
MOBILITES	Liaison cyclable : Saint Aubin d'Aubigné - Saint Médard s/ Ille	CC Val d'Ille-Aubigné	390 000 €	2025	A voir

---

**ENJEU : CONFORTER ET DEVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITE ADAPTEE A TOUS**

**Réunir les conditions pour développer la solidarité**

**Opération : Construction de locaux d'accueil pour l'épicerie solidaire et les Restos du Cœur**

MAITRE D'OUVRAGE  
CC Val d'Ille-Aubigné  
Président M. Claude JAOUEN

LOCALISATION DE L'ACTION  
8 rue des Landelles, Melesse

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Actuellement situé dans des locaux provisoires distincts, l'épicerie solidaire communautaire et les Resto du Cœur ont pour souhait de partager des locaux, adaptés aussi bien à l'activité principale de distribution alimentaire mais également à l'objectif de développer les activités transverses et favoriser la vocation d'accompagnement des publics bénéficiaire.

Epicerie solidaire : L'épicerie solidaire se présente comme un commerce de proximité classique qui permet à des personnes en difficultés d'accéder à des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien à prix réduits. L'objectif est d'apporter une aide ponctuelle afin de faire face à un imprévu ou une facture importante. C'est un lieu d'accueil et d'écoute animé par des bénévoles et un agent de la collectivité. Les bénéficiaires peuvent échanger avec l'équipe autour d'un café dans l'espace convivialité prévu au sein de l'épicerie. Des ateliers peuvent être proposés afin d'aider les bénéficiaires dans leurs parcours d'autonomie. Les bénéficiaires sont orientés par des travailleurs sociaux (assistants sociaux du CDAS ou autres organismes reconnus) qui les accompagnent et définissent avec eux un projet personnel.

Restos du Cœur : L'association a pour principale activité la distribution alimentaire. Sur la saison d'été 2022, 109 familles et 23 511 repas ont été distribués. Les inscriptions ont lieu le jeudi et l'association propose également un accueil, une bibliothèque, des permanences de coiffeur. Pour améliorer la qualité du service rendu, l'association développe également des ateliers cuisine.

Le projet commun pour accueillir les deux structures va permettre d'optimiser et de mutualiser un certain nombre d'espaces. Les espaces d'accueil et de vente, de la cuisine et de certains bureaux et les sanitaires

sont communs. Afin de faciliter l'adaptabilité et de répondre aux enjeux de l'organisation différenciée, le programme prévoit Espace flexible et polyvalent, pouvant adapter sa configuration selon ses usages : un principe de claustras, de mobiliers modulables est à prévoir.

Le bâtiment neuf, d'une surface totale de 270 m<sup>2</sup>, sera ambitieux et exemplaire.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 982 000 € HT.

Le programme prévoit une conception bioclimatique et la prise en compte des éléments suivants :

- l'utilisation d'une énergie renouvelable et l'utilisation de matériaux biosourcés ou la mise en œuvre d'une construction géo-sourcée ;
- la possibilité de mise en œuvre de panneaux photovoltaïques ;
- la gestion de l'eau (récupération et temporisation) ;
- le confort visuel.

#### PARTENARIATS :

Association, épicerie solidaire, lien avec le chantier d'insertion communautaire, la communauté de communes et les communes

#### CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Juin-octobre 2023 : étude de définition / faisabilité et chiffrage prévisionnel

Fin 2024 : Lancement du marché de maîtrise d'œuvre

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Etudes de faisabilité : 20 000 €

Foncier : pas d'acquisition foncière nécessaire

Travaux : 982 000 € HT

#### RECETTES PREVISIONNELLES

CDST à hauteur de 50%

Bien Vivre en Bretagne à hauteur de 102 148€

Données à compléter en fonction de l'avancement du projet

---

**ENJEU : AMPLIFIER LA DYNAMIQUE DES TRANSITIONS**

**Développer une offre de mobilités alternatives**

**Opérations : Création de pistes cyclables communautaires**

**MAITRE D'OUVRAGE**

CC Val d'Ille-Aubigné

Président M. Claude JAOUEN

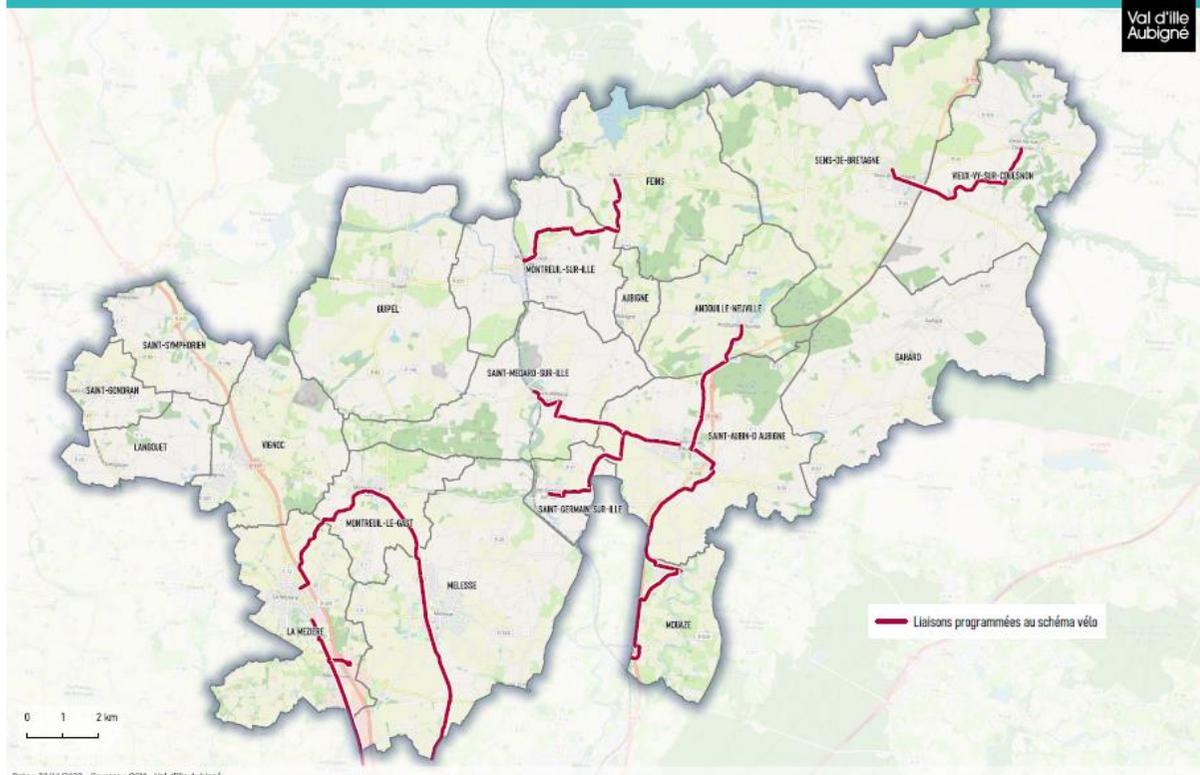
**LOCALISATION DE L'ACTION**

Plusieurs communes de l'EPCI

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

Le schéma des déplacements et des modes doux de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné prévoit la réalisation de liaisons cyclables d'intérêt communautaire sur l'ensemble du territoire. Le schéma cyclable identifie au total 11 itinéraires, en complément des liaisons cyclables déjà existantes et dans une logique de connexion des principaux pôles d'attractivités ou sites générateurs de déplacements ou d'intermodalité. Toutes les liaisons cyclables du schéma sous maîtrise d'ouvrage intercommunale ont fait l'objet d'études de faisabilité technique et financière sur la période 2020-2022.

D'une façon générale, le schéma cyclable du Val d'Ille-Aubigné a été élaboré dans un esprit de sobriété de moyens et de consommation d'espaces. Ainsi, lorsque les conditions de sécurité le permettent (limitation de la vitesse de circulation, nombre de véhicules / jour), certaines portions de liaisons cyclables sont préconisées en voie partagée, afin d'utiliser des voiries préexistantes, permettant ainsi un partage de la route et une limitation de l'artificialisation des sols ou le busage des fossés.



Une première phase opérationnelle porte sur la création des liaisons L7 Montreuil-le-Gast/La Mézière, L10 Mouazé/Saint-Aubin d'Aubigné et L11 Feins/Montreuil-sur-Ille, projets faisant l'objet du présent dossier.

#### Politique cyclable du Val d'Ille-Aubigné :

Le Val d'Ille-Aubigné a été un territoire rural pionnier des services vélos, en déployant dès 2012 un des premiers services de location de VAE en longue durée en zone peu dense. Depuis, la stratégie mobilité du Val d'Ille-Aubigné s'est affirmée : elle est incarnée dans un schéma des déplacements et des modes actifs (validé fin

2018, ce schéma est le volet mobilité du PCAET du Val d'Ille-Aubigné ) et dans un PLUi, approuvé en février 2020. La promotion des modes actifs et le développement des solutions en faveur des mobilités durables est par ailleurs une des priorités réaffirmées dans le nouveau projet de territoire du Val d'Ille-Aubigné (2021).

La politique cyclable du Val d'Ille-Aubigné en quelques chiffres :

- Aménagement de liaisons cyclables communautaires (schéma) :

Le Val d'Ille-Aubigné a été lauréat de l'Appel à projet Continuités cyclables de 2020. Le projet consistait en l'aménagement d'un franchissement sécurisé piétons et vélos au niveau de la zone commerciale de Cap Malo entre la RD 27 et la RD 137, pour supprimer l'une des discontinuités majeures du schéma directeur cyclable et connecter la voie cyclable de la RD 27 avec celle de la RD 637, la liaison n°2 la Mézière- La Chapelle des Fougeretz. Cette infrastructure a été inaugurée en octobre 2022. Ce projet a été réalisé avec le soutien financier du Département.

Une première phase opérationnelle de maîtrise d'œuvre pour les projets de liaisons cyclables qui n'incluent pas de démarche d'acquisition de foncier (L7 Montreuil-le-Gast/La Mézière, L10 Mouazé/Saint-Aubin d'Aubigné, L11 Feins/Montreuil-sur-Ille) peut être menée à l'horizon 2023-2024.

Il est proposé que la prestation technique de maîtrise d'œuvre couvre l'intégralité des itinéraires (en agglomération et hors agglomération), afin de permettre une bonne cohérence, une lisibilité sur l'ensemble des itinéraires et une continuité des aménagements.

Toutefois, en phase travaux, les aménagements financés par la Communauté de communes porteront uniquement sur les sections situées hors agglomération, conformément à sa compétence. Les aménagements en agglomération restent à la charge des communes.

## **PARTENARIATS**

Instances actives de gouvernance de ces projets :

- Commission mobilités (élus référents des communes membres de l'EPCI),
- Groupe de travail mobilités du Conseil de développement du Val d'Ille-Aubigné (habitants du territoire),
- Bureau et conseil communautaire,

- 
- Comité des partenaires de la mobilité (élus, habitants, représentants d'usagers et associations, employeurs du territoire, partenaires institutionnels...),
  - Comité de pilotage du projet des liaisons n°7/10/11, intégrant des représentants des communes concernées par le projet.

#### Partenaires institutionnels du projet :

- Conseil Départemental : soutien financier Contrat Départemental de Solidarité Territoriale et protocole engagement Pacte des mobilités locales
- Europe : Soutien financier FEDER
- Etat : soutien financier DSIL

#### **PRESENTATION DES LIAISONS CYCLABLES**

Liaison cyclable Montreuil-le-Gast - La Mézière : Elle permet de relier et de desservir les points d'intérêt que sont les deux centres-villes, le collège de la Mézière ainsi que la connexion avec le réseau cyclable métropolitain. Elle répond à des besoins de déplacements de type utilitaires et de loisirs entre ces deux communes. Elle permet également de rejoindre les liaisons cyclables existantes à La Mézière et Cap Malo (franchissement cyclable réalisé par la communauté de communes) et la nouvelle piste cyclable à Haut niveau de service du Département en direction de La Chapelle-des-Fougeretz (liaison n°2 du schéma).

<u>Section</u>	<u>Type</u>	<u>Etat</u>	<u>Longueur (m)</u>	<u>Largeur (m)</u>	<u>Revêtement</u>	<u>En agglomération</u>	<u>Stationnements vélo</u>
A1	Zone 30	Existant	500	/	Enrobé	Oui	Oui, place de l'église
A2	Voie verte	A créer	330	/	Enrobé ou sablé	En partie	/
B	Voie partagée	A créer	370	/	Enduit superficiel	Non	/
C	Voie verte	A créer	440	3	Enduit ou sablé	Non	/
D	Voie verte	A créer	810	3	Sable stabilisé	Non	/
E	Voie partagée	Existant	1 800	/	Enduit superficiel	non	5 stationnements existants dans le bourg (Belmonte, Beauséjour...)

Liaison cyclable Mouazé - Saint-Aubin-d'Aubigné : Elle répond à des déplacements utilitaires en reliant des points stratégiques que sont les bourgs, les 2 collèges de Saint Aubin d'Aubigné, le Centre départemental d'action sociale, plusieurs arrêts de car et notamment le futur arrêt de connexion intermodale de Saint Aubin-d'Aubigné. Les mouazéens sont tournés vers Saint-Aubin-d'Aubigné pour les services (supermarchés, médecins, pharmacies, activités sportives...).

Les caractéristiques de la liaison cyclable sont les suivantes :

<u>Section</u>	<u>Type</u>	<u>Etat</u>	<u>Longueur (m)</u>	<u>Largeur (m)</u>	<u>Revêtement</u>	<u>En agglomération</u>	<u>Stationnements vélo</u>
F	Zone 30	A créer	130	/	Enrobé	Oui	Stationnement existant parking de l'arrêt multimodal
G	Voie verte	Existant	345	/	Sable	Oui	/
H	Voie verte	Existant	180	/	Sable traité	Oui	/
I	Voie partagée	A créer	220	/	Enrobé	Non	/
J	Chaussidou	A créer	3 920	/	Enrobé	Non	/

E	Double sens cyclable	Existant	605	/	Enrobé	Oui	Stationnement existant Place des justes
---	----------------------	----------	-----	---	--------	-----	---

Liaison cyclable n°11 Feins - Montreuil-sur-Ille : Elle répond à des usages utilitaires. Elle dessert les points d'intérêt que sont les deux centres-villes et le pôle d'échange multimodal (PEM) de Montreuil-sur-Ille et sa gare TER. La commune de Feins n'est pas desservie par un réseau de transport en commun, mais les chiffres INSEE en 2017 montrent que 33% des actifs de Feins se rendant à Rennes utilisent les transports en commun, et majoritairement le TER depuis le PEM de Montreuil-sur-Ille.

Par ailleurs, le PEM de Montreuil-sur-Ille est équipé de box vélos sécurisés, arceaux vélos et d'une borne de gonflage des pneus.

Les caractéristiques de la liaison cyclable sont les suivantes :

Section	Type	Etat	Longueur (m)	Largeur (m)	Revêtement	En agglomération	Stationnements vélo
A	Zone de rencontre	Existant	240	/	Enduit superficiel	Oui	/
B	Voie verte	A créer	1 370	3	Sable traité, autre	Non	/
C	Voie partagée	A créer	1 420	/	Enduit superficiel	Non	/
Var 1	Voie partagée	A créer	1 350	/	Enduit superficiel	Non	/
E	Zone 30	Existant	950	/	Enrobé	Oui	Stationnements et boxes sécurisés en gare

Sections en voie partagée : Sur cette liaison, les sections en voie partagée empruntent de petites voies communales peu fréquentées. Des zones 30 et zones de rencontre seront à créer en entrée et sortie de bourg.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

---

Etude de faisabilité : 2020-2022

Validation de l'AVP : 29/03/2024

Etudes PRO : 23/05/2024

Consultation travaux : du 07/06/2024 au 05/07/2024

RAO : bureau communautaire 19/07/2024

Attribution : Conseil communautaire 10/09/2024

Démarrage prévisionnel des travaux : Octobre 2024

Date prévisionnelle réception du chantier : Juin 2025

Mise en service prévisionnelle : Juillet 2025

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)

Protocole d'engagement CD 35 pour 10% de la liaison Montreuil-le-Gast - La Mézière

CDST pour 29%

DSIL 50 000€

FEDER pour 40%